



Offre d'emploi

DEUX (2) POSTES DE CAPITAINE AUX OPÉRATIONS

SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Poste permanent - 40 heures/semaine

La Municipalité de Lac-Beauport dispense des services à la population de près de 8000 habitants. Avec la restructuration du service, nous recherchons présentement deux (2) candidats ayant le goût de relever des défis et de se joindre à une équipe dynamique pour occuper deux postes de capitaine aux opérations permanent.

DESCRIPTION ET RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de l'officier supérieur, le titulaire a pour principale tâche de participer aux opérations de lutte contre l'incendie notamment par la protection des vies, des biens ainsi qu'aux activités relatives à la sécurité civile.

Conformément à cet énoncé, le capitaine est responsable des activités opérationnelles et de la supervision des équipes d'interventions jusqu'à la prise de commandement par un officier supérieur. À ce titre, il doit mettre et/ou participer à la mise en place, en présence d'un officier supérieur, des stratégies nécessaires à l'intervention. Il assure un leadership auprès des pompiers lors d'intervention et procède de concert avec son supérieur à l'organisation, la coordination, l'application et le suivi des activités de formation et d'entraînement du personnel en fonction des orientations, des besoins et des obligations législatives. Il transmet et diffuse les différentes activités de formation et d'entraînement.

- Lors d'appels d'urgence, il prend et assume le commandement des opérations jusqu'à l'arrivée d'un officier supérieur.
- Selon un horaire de garde de radio externe, il assure une garde préétablie sur le territoire desservi par le Service de la protection contre l'incendie et répond aux appels d'urgence et des citoyens.
- Il coordonne et supervise les activités ainsi que le matériel lors de la remise en service des équipements après les sinistres. De plus, il s'assure de maintenir les habits de combats, les véhicules d'urgence et la caserne de pompiers dans un état propre selon les directives du service.
- Il est responsable d'appliquer et de faire appliquer au personnel de la caserne les règles de sécurité concernant les méthodes de travail et les équipements de protections individuelles mises à leur disposition afin d'assurer la sécurité et la santé du personnel lors des entraînements et des interventions.
- Il peut participer aux visites résidentielles des risques faibles en respectant les exigences du Schéma de couverture de risques incendie et du Service de la protection contre l'incendie.
- Il peut se voir attribuer toute autre tâche connexe jugée nécessaire par ses supérieurs du Service de la protection contre l'incendie.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires V (DES) ou l'équivalent reconnu par les autorités compétentes.
- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en sécurité incendie **ou** un diplôme d'études collégiales (DEC) en sécurité incendie **ou** une formation de pompier II.
- Détenir le cours Officier I et être reconnu par l'École nationale des pompiers du Québec.
- Détenir le cours Officier II et être reconnu par l'École nationale des pompiers du Québec (un atout).
- Détenir une formation collégiale d'officier en santé et sécurité au travail (un atout).
- Détenir une formation en recherche de cause et de circonstance d'un incendie (un atout).

- Détenir une formation universitaire en gestion des ressources humaines (un atout).
- Posséder une expérience minimale de dix (10) ans comme pompier.
- Posséder une expérience minimum de trois (3) années dans une fonction similaire.
- Doit posséder un permis de conduire de classe 4A et 5 valide.
- Avoir son domicile à moins de 8 km de la caserne du Service de la protection contre l'incendie.

QUALITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Posséder des habiletés en gestion
- Leadership
- N'avoir aucun antécédent judiciaire
- Savoir faire preuve de flexibilité et de polyvalence
- Faire preuve d'une grande disponibilité
- Démontrer des aptitudes à travailler en équipe
- Résistance au stress
- Faire preuve d'éthique professionnelle
- Bonne maîtrise du français et des techniques de rédaction de rapports
- Passer avec succès une série de tests de sélection ainsi qu'un examen médical

CONDITIONS

Selon les conditions de travail en vigueur au Service de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Lac-Beauport entre 28,90 \$/h à 34,54 \$/h (2019).

POSTULER

Toute personne intéressée et répondant aux exigences doit faire parvenir **son curriculum vitae, une lettre d'intérêt ainsi que les copies des attestations de formation requises** en postulant en ligne. Pour ce faire, vous devez accéder au site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<http://lac-beauport.quebec/municipalite/offres-d'emploi/>

au plus tard le vendredi 18 janvier 2019 à 13 h.

Seules les personnes répondant aux exigences du poste recevront un suivi. La Municipalité de Lac-Beauport souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.

Responsable du poste M. Dany Dion, directeur du Service de la protection contre l'incendie.